



## INSCRIPTION RENTÉE SCOLAIRE 2022/2023

### Pièces constitutives Étudiants 1<sup>ère</sup> année BTS/Nouveaux élèves

**Documents à compléter et à retourner à l'établissement  
avant le : 13 juillet 2022**

- **Dossier d'inscription**
  - Fiche de renseignements
  - Règlement intérieur
  - Droit à l'image
- **Dossier infirmerie**
  - Fiche d'urgence
  - Photocopie des vaccins
- 2 relevés d'identité bancaire ou postal
- Photocopie de la C.N.I. **en cours de validité** (Carte Nationale d'Identité) de l'élève
- Photocopie du livret de famille **COMPLET**
- Autorisation de prélèvement de la personne en charge du paiement de la demi-pension sauf si paiement en chèque ou espèces
- Attestation d'assurance responsabilité civile et risques scolaires 2022/2023  
**L'attestation d'assurance est obligatoire pour le jour de la rentrée**
- Brevet de natation 50 m et/ou attestation de savoir-nager, obtenu au collège ou délivré par un maître-nageur - **obligatoire**-
- **PASS'REGION**. Tous les étudiants possédant déjà un PASS'REGION n'ont aucune démarche à faire.  
L'établissement validera votre inscription et vous recevrez un mail vous indiquant que votre PASS est rechargé.  
Pour ceux qui n'ont pas de PASS'REGION :  
télécharger l'application «PASS'REGION» sur Apple store ou Google play et laissez vous guider ou Faire votre demande sur [passregion.auvergnerhonealpes.fr](http://passregion.auvergnerhonealpes.fr) (scanner une photo d'identité qui sera intégrer à la carte)
- **Étudiants Boursiers** : Faire obligatoirement votre inscription sur le site internet du **CROUS** et joindre ou nous faire suivre la notification de bourse 2020/2021 par courrier ou par mail au [legta.la-motte-servolex@educagri.fr](mailto:legta.la-motte-servolex@educagri.fr)
- La notification MDPH/aménagements d'examen, le cas échéant.
- **Info Sécurité sociale** : Suivant la Loi Orientation et Réussite du 8 mars 2018, réforme de la sécurité sociale étudiante, les nouveaux étudiants ne changent pas de régime obligatoire d'assurance maladie et ne seront donc pas affiliés au Régime des Etudiants.
- Fiche **ALESA** + chèque de 15 € (si adhésion ALESA), libellé à l'ordre de «ALESA » (facultatif)
- Fiche **A.S.** (Association Sportive) + chèque de 15 € (si adhésion A.S.), libellé à l'ordre de «Association sportive lycée Reinach» (facultatif)